

OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -  
Acquisition d'une emprise  
foncière rue d'Aboukir.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation future, la Ville pourrait se porter acquéreur d'un terrain, en partie à usage de chemin, situé rue d'Aboukir, parcelle cadastrée CX 587 pour 311 m<sup>2</sup>.

Cette emprise foncière est identifiée au PLUi comme un emplacement réservé destiné à l'accès à la réserve foncière constituée par la Ville secteur d'Aboukir.

Les conjoints CAPLAIN, propriétaires, ont accepté de céder cette emprise à la Ville moyennant le prix de 1 000 € (hors taxes et frais).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver l'acquisition au prix de 1 000 € (hors frais et taxes) du terrain situé rue d'Aboukir, cadastré CX 587 pour 311 m<sup>2</sup>, aux conjoints CAPLAIN, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de décider que les frais d'actes et honoraires ainsi que les frais du géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à remplir toutes formalités et à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49854-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



échelle 1:475

Édition du: 13/03/2020  
Par: sylvie.granson

Sources :  
Cadastré © D.G.F.I.R. - (Version Nov. 2015)

Commune :  
SAINT QUENTIN (691)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 4467 K  
Document vérifié et numéroté le 03/03/2020  
A PTGC Laon  
Par M. Landais Cyril  
Inspecteur des finances publiques  
Signé

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS

51 Boulevard Roosevelt  
B.P. 614  
02321 SAINT-QUENTIN CEDEX  
Téléphone : 03 23 65 57 41  
Fax : 03 23 65 57 93  
sip.saint-quentin@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

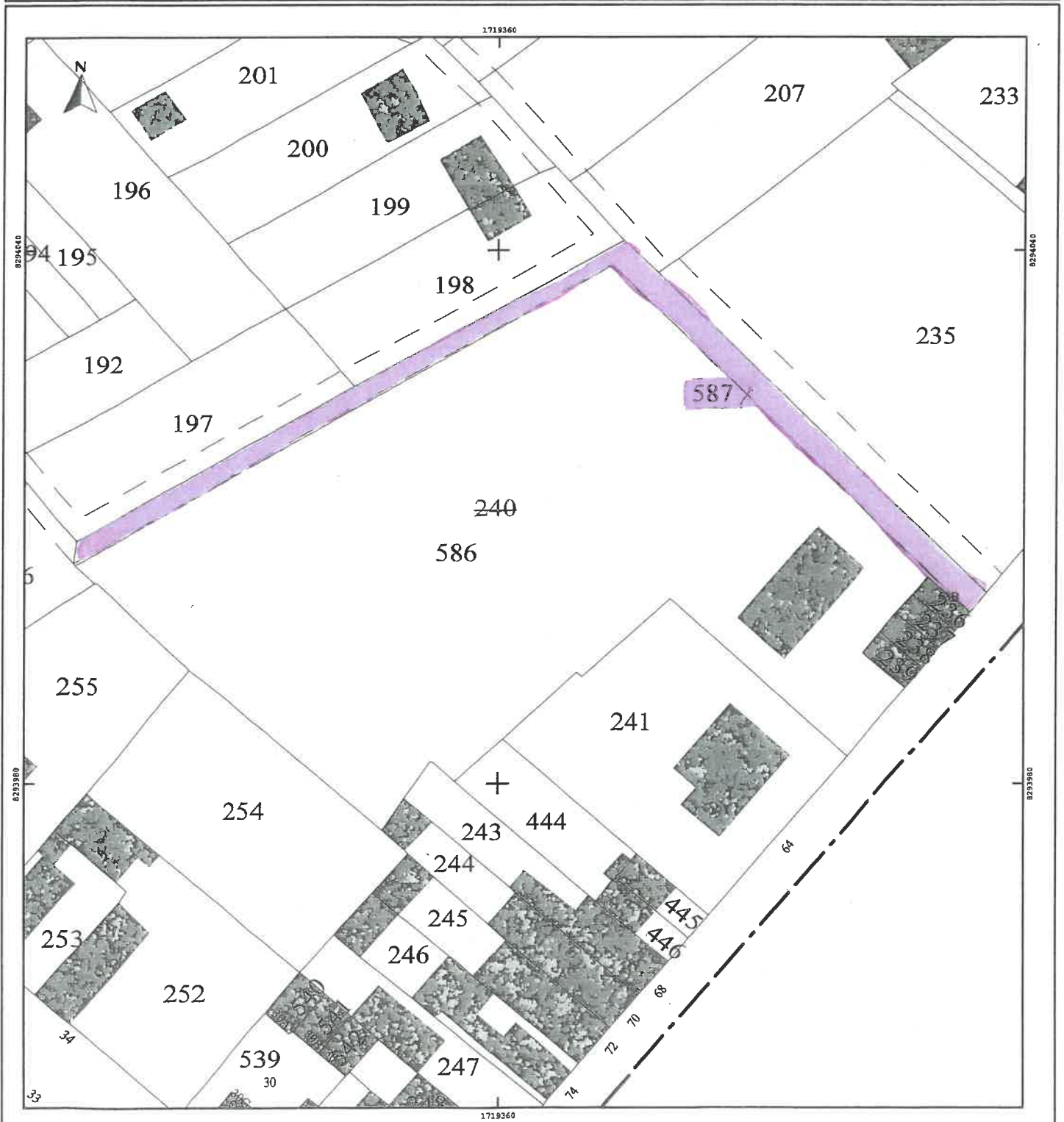
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

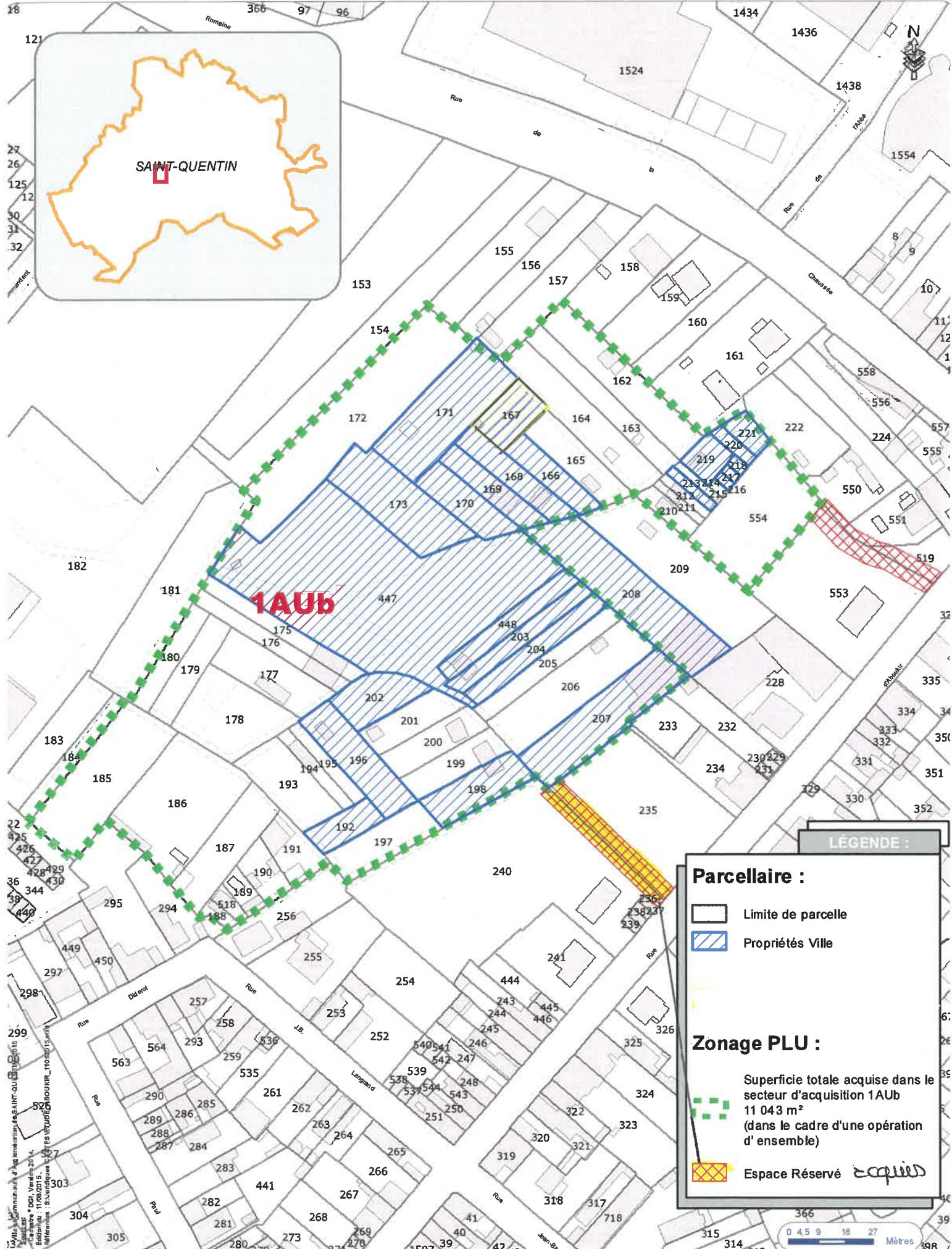
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

Section : CX  
Feuille(s) : 000 CX 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/600  
Date de l'édition : 03/03/2020  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par LEDUC (2)

Réf. :  
Le 03/03/2020





**LÉGENDE :**

**Parcellaire :**

- Limite de parcelle
- Propriétés Ville

**Zonage PLU :**

- Superficie totale acquise dans le secteur d'acquisition 1AUB  
11 043 m<sup>2</sup>  
(dans le cadre d'une opération d'ensemble)
- Espace Réserve *acquies*

Mairie de Saint-Quentin  
 Service Urbanisme  
 11082015  
 Rue d'Aboukir